

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE BMCE BANK DU 30 MAI 2016

Société Anonyme au capital de 1.794.633.900,00 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994
RC Casablanca : 27129

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Nous soussignés,

Société¹.....
Sise².....,
immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),
Monsieur ou Madame
domicilié(e).....,
titulaire de la carte d'identité nationale n°..... ;

Propriétaire de³.....actions de 10 dirhams de valeur
nominale chacune de BMCE Bank, ainsi que l'atteste le registre des transferts de titres de la
Société conformément aux dispositions de l'article 130 de la loi n°17-95 relative aux sociétés
anonymes telle que modifiée et complétée ;

après avoir pris connaissance du projet des résolutions proposées au vote de l'**Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 2016**;

déclare, conformément aux dispositions de l'article 131 bis de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, émettre les votes suivants relativement aux résolutions figurant sur l'Avis de convocation:

		Résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Sens du vote																			
Pour																			
Contre																			
Abstention																			

Fait àle.....

Signature

¹ Dénomination sociale

² Adresse du Siège Sociale

³ Nombre d'actions

FORMALITES A ACCOMPLIR PREALABLEMENT

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

Vous devez donc :

- **Pour vos actions nominatives** : être inscrit au registre de la société **5 jours** au moins avant la date de réunion de l'assemblée.
- **Pour vos actions au porteur** : faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte-titres, un certificat constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée (attestation de blocage de titres). En tout état de cause ce certificat doit parvenir au siège social **2 jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée

NOTE IMPORTANTE

- Le formulaire de vote par correspondance ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention n'est pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.
- Pour être pris en compte, le présent formulaire doit comporter toutes les mentions requises.
- Le présent formulaire vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.
- Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à l'adresse indiquée ci-après, **deux jours** au moins avant la réunion de l'Assemblée.
- Le présent formulaire est à retourner au Siège Social de la Société sis 140, avenue Hassan II, Casablanca –Maroc-, à l'attention du Pôle Gouvernance et Développement Groupe.